

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 15 AVRIL 2024, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2024-55

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11-03-2024, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de mars 2024
8. Support aux fonds municipaux (P-A Dion et GUYDROIC)
9. Reddition de compte - Contribution aux Grands Jardins de Normandin
10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 704 400 \$ qui sera réalisé le 22 avril 2024
11. Adjudication de l'emprunt par billets au montant de 1 704 400 \$ en vertu des règlements d'emprunt 379-2007, 364-2006 et 595-2023
12. Adjudication contrat Image de marque territoriale
13. Ministère des transports - Balayage des rues par le service des travaux publics
14. Soumission - Fourniture de matériel granulaire 2024
15. Soumission - Contrat Rapiéçage 2024
16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 607-2024 Décrétant une dépense et un emprunt de 559 366 \$ pour les travaux d'infrastructure de la rue Nérée-Cloutier
17. Avis de motion et dépôt du règlement numéro 608-2024 - Programme de crédit de taxes foncières visant à favoriser la construction et l'aménagement de logements locatifs
18. Adoption règlement #606-2024 - Délégation de pouvoir
19. Adoption de la politique de dénomination toponymique
20. Modification à la politique Comité consultatif en loisirs, sports et culture (CCLSC)
21. Nominations au Comité consultatif en loisirs, sports et culture (CCLSC)
22. Autorisation de signature d'entente avec la régie GEANT - Remplacement de la durée
23. Appropriation d'un montant de 6 670 \$ pour la ressource PDCN
24. Délégation d'autorité CITQ
25. Appui aux démarches de la Ville de Dolbeau-Mistassini concernant la mise sur pied d'une équipe mixte d'intervention - policiers et intervenants communautaires (ÉMIPIC)
26. Embauches
27. Correspondance
28. Rapport des élus
29. Questions du public
30. Varia
31. Prochaine assemblée publique le 13 mai 2024

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

32. Levée de l'assemblée

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit.

2024-56

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11-03-2024, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 11 mars 2024, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 mars 2024, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

2024-57

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

JCW	
Spectacle de lutte	1 000 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées:

- Bal des finissants de Normandin
- Randonnée des Bâtisseurs
- Traversée internationale du lac Saint-Jean

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-58

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
MARS 2024 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de mars 2024 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de mars 2024 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de mars 2024, pour un montant de 475 860.10 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 03-2024

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-59

SUPPORT AUX FONDS MUNICIPAUX (P-A
DION ET GUYDROLIC) :

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs conférés au conseil municipal par la Loi sur les compétences municipales (plus particulièrement par les articles 90, 92 et suivants), le conseil peut accorder une aide financière à toute personne, entreprise, organisme ou société déposant un projet situé sur le territoire de la ville de Normandin;

CONSIDÉRANT QUE Les entreprises P.A. Dion et Guydrolic Services ont présenté une demande d'aide financière en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du comité technique d'évaluation du dossier, soit la Corporation de Développement économique (CDE) du secteur GEANT;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la CDE GEANT est d'apporter une aide financière pour une somme totalisant 22 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin souhaite prendre, en totalité, sa participation à même le budget courant;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la Ville de Normandin est en accord avec les montants et modalités d'aide financière suivantes:

	Ville de Normandin (Non-remboursable)	MRC Maria-Chapdelaine (Remboursable)	CDE GEANT (Remboursable)
Les entreprises P.A. Dion	1 500 \$	-	1 500 \$
Guydrolic Services	6 500 \$	6 500 \$	6 500 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-60

REDDITION DE COMPTE - CONTRIBUTION
AUX GRANDS JARDINS DE NORMANDIN :

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes pour le projet d'amélioration de l'offre de services communautaires pour tous par les Grands Jardins de Normandin a été soumise à la ville;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin est sollicitée pour une contribution de 6 523,70 \$ afin de compléter le montage financier du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin avait inscrit à son budget d'investissement pour l'année 2023 un montant de 5 000 \$ pour ce projet, financé à même les activités de fonctionnement de l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin dispose d'une disponibilité budgétaire de 2 060 \$ au poste Dons aux organismes locaux pour l'exercice 2023;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée à la Ville vise à financer des dépenses du projet réalisées en 2023.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte de contribuer au projet des Grands Jardins de Normandin pour un montant de 6 523,70 \$;

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin affecte la contribution à l'exercice 2023, au poste Dons aux organismes locaux des activités de fonctionnement;

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise le paiement de 6 523,70 \$ aux Grands Jardins de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-61

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE
COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN
EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 704
400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 AVRIL 2024 :

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Normandin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 704 400 \$ qui sera réalisé le 22 avril 2024, réparti comme suit :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS #	POUR UN MONTANT DE \$
379-2007	157 900 \$
364-2006	36 000 \$
595-2023	1 510 500 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 364-2006 et 595-2023, la Ville de Normandin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 avril 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

3. les billets seront signés par le maire et le directeur général et greffier;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	76 200 \$	
2026.	79 900 \$	
2027.	84 000 \$	
2028.	88 100 \$	
2029.	92 400 \$	(à payer en 2029)
2029.	1 283 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 364-2006 et 595-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 avril 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-62

ADJUDICATION DE L'EMPRUNT PAR BILLETTS
AU MONTANT DE 1 704 400 \$ EN VERTU DES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 379-2007, 364-2006
ET 595-2023 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 avril 2024, au montant de 1 704 400 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- BANQUE ROYALE DU CANADA

76 200 \$	4,90000 %	2025
79 900 \$	4,90000 %	2026
84 000 \$	4,90000 %	2027
88 100 \$	4,90000 %	2028
1 376 200 \$	4,90000 %	2029
Prix : 100,0000	Coût réel : 4,90000 %	

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BOREALES

76 200 \$	4,94000 %	2025
79 900 \$	4,94000 %	2026
84 000 \$	4,94000 %	2027
88 100 \$	4,94000 %	2028
1 376 200 \$	4,94000 %	2029
Prix : 100,00000	Coût réel : 4,94000 %	

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

76 200 \$	5,00000 %	2025
79 900 \$	4,80000 %	2026
84 000 \$	4,70000 %	2027
88 100 \$	4,70000 %	2028
1 376 200 \$	4,65000 %	2029
Prix : 98,69700	Coût réel : 4,98795 %	

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Normandin accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 22 avril 2024 au montant de 1 704 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 379-2007, 364-2006 et 595-2023. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-63

ADJUDICATION CONTRAT IMAGE DE
MARQUE TERRITORIALE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin, dans le cadre de sa planification stratégique, souhaite rafraîchir son identité et créer une nouvelle image de marque pour la distinguer des autres municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin souhaite attirer de nouveaux citoyens, de nouvelles entreprises et plus de touristes;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues suite à l'appel de propositions :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (\$)*	DÉPÔT	NOTES
CVR Solutions	12 925 \$	2024-02-21	Conforme
Polka-Arsenal	21 300 \$	2024-03-11	Conforme
Visages régionaux	40 500 \$	2024-03-07	Conforme
Zone orange	11 500 \$ + frais	2024-03-06	Conforme
Panache-Triade	33 075 \$	2024-03-13	Conforme
TNT Atelier	9 902.50 \$	2024-03-13	Conforme

*Les taxes sont exclues.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal accorde le contrat d'Image de marque territoriale au plus bas soumissionnaire conforme, soit TNT Atelier au coût total de 9 902.50 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 13 mars 2024.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2024-64

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - BALAYAGE DES
RUES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable demande à la Ville de procéder au balayage mécanisé des artères sous leur juridiction (rue St-Cyrille et avenue du Rocher Est);

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin possède un équipement qui permet d'effectuer le balayage des rues;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a avantage à ramasser le sable rapidement, avant qu'il s'infilte dans le système d'égouts;

CONSIDÉRANT que le MTQ s'engage à rembourser les frais engagés par la Ville, pour un montant maximum de 5 500 \$.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de Normandin autorise le service des travaux publics à réaliser les travaux de balayage requis par le ministère des Transports sur les parties urbaines de la rue St-Cyrille et de l'avenue du Rocher (route 169) sous juridiction provinciale;

QUE monsieur Francis Gauthier, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les documents nécessaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-65

SOUSSION - FOURNITURE DE MATÉRIEL
GRANULAIRE 2024 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	PRIX* Concassé \$ / t.m.	PRIX* Sable \$ / t.m.	NOTES
Excavation Fernand Boilard	16.90 \$	6.75 \$	Conforme
G, Lévesque Terrassement	17.24 \$	7.25 \$	Conforme

*Les taxes et les redevances à la MRC Maria-Chapdelaine sont exclues

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par

QUE le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de matériel granulaire (sable et gravier) pour la saison 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Excavation Fernand Boilard" au prix par tonne métrique de 16.90 \$ pour le concassé et de 6.75 \$ pour le sable, plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 21 mars 2024.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-66

SOUSSION - CONTRAT RAPIÉÇAGE 2024 :

CONSIDÉRANT le projet de rapiéçage du réseau routier de la municipalité de Normandin pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	POSE MÉCANIQUE \$/t.m.	POSE MANUELLE \$/t.m.	NOTE
BR Asphalte	240 \$	325 \$	Prix moyen de 274.00 \$
Asphalte 2BR	264 \$	299 \$	Prix moyen de 278.00 \$

* Les taxes sont exclues

* Moyenne pondérée - Pose Mécanique (\$) x 60% + Pose Manuelle (\$) x 40%

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal accorde le contrat de rapiéçage du réseau routier de la Ville de Normandin au plus bas soumissionnaire conforme, soit BR Asphalte, au prix moyen de 274.00 \$ la tonne métrique, plus les taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 21 mars 2024.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-67

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT 607-2024 DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 559 366 \$ POUR
LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE LA RUE
NÉRÉE-CLOUTIER :

Madame la conseillère Christine Thibeault, par la présente:

- Donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 607-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 559 366 \$ pour les travaux d'infrastructure de la rue Nérée-Cloutier.
- Dépose le projet du règlement numéro 607-2024 intitulé décrétant une dépense et un emprunt de 559 366 \$ pour les travaux d'infrastructure de la rue Nérée-Cloutier.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

2024-68

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT
PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES
FONCIÈRES :

Monsieur le conseiller Jean-François Lavoie, par la présente:

- Donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 608-2024 Programme de crédit de taxes foncières visant à favoriser la construction et l'aménagement de logements locatifs;
- Dépose le projet du règlement numéro 608-2024 Programme de crédit de taxes foncières visant à favoriser la construction et l'aménagement de logements locatifs.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

2024-69

ADOPTION RÈGLEMENT #606-2024 -
DÉLÉGATION DE POUVOIR :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024, ainsi que le dépôt du projet;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 606-2024 concernant la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaire.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-70

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE
DÉNOMINATION TOPONYMIQUE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin n'a aucune politique concernant la toponymie;

CONSIDÉRANT QUE la politique de dénomination toponymique vise à :

- Mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de la Ville de Normandin par la dénomination de ses voies de communication, de ses bâtiments, de ses lieux et de toute autre entité géographique;
- Éliminer toute ambiguïté dans la dénomination afin d'assurer la sécurité et la rapidité d'intervention reliées à la recherche d'une adresse civique pour divers services (ambulancier, policier, incendie, etc.);
- Développer le sentiment d'appartenance des citoyens par la dénomination;
- Établir une démarche respectueuse avant de procéder à une dénomination;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a inscrit au point 4.2.1 de son plan d'action de la Politique culturelle sa volonté de mettre en place des moyens permettant d'identifier facilement nos infrastructures patrimoniales;

CONSIDÉRANT QUE le CCLSC est reconnu comme comité qui recommande au conseil des noms pour les infrastructures de Normandin via la Politique Comité consultatif en loisirs, sports et culture (CCLSC);

CONSIDÉRANT QUE la Politique CCLSC définit déjà les modalités pour la composition et nomination des membres composant ce comité, la durée des mandats, les rôles et le fonctionnement du comité.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte la politique des conditions de dénomination toponymique;

QUE ladite politique fasse partie intégrante de la présente résolution, comme si elle était ici mot à mot reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2024-71

MODIFICATION À LA POLITIQUE COMITÉ
CONSULTATIF EN LOISIRS, SPORTS ET
CULTURE (CCLSC) :

CONSIDÉRANT QUE la Ville adopte une politique sur la toponymie;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mettre à jour la politique Comité consultatif en loisirs, sports et culture (CCLSC) puisque c'est ce comité qui recommande au Conseil des noms pour les infrastructures de Normandin;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une nouvelle politique abrogeant toute politique existante à cet effet.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE la politique intitulée Comité consultatif en loisirs, sports et culture soit modifiée comme suit:

- À l'article 1.1: Ajouter à la fin du paragraphe "Pour soutenir le CCLSC dans cette tâche, une politique de toponymie a été adoptée le 15 avril 2024.";
- Les signataires ont été mis à jour pour M. le maire, Jean Morency et M. le directeur général et greffier, Jean-Sébastien Nadeau;

QUE le conseil de la ville de Normandin adopte la politique de Comité consultatif en loisirs, sports et culture, et qu'elle fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-72

NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF EN
LOISIRS, SPORTS ET CULTURE (CCLSC) :

CONSIDÉRANT QUE les postes du Comité consultatif en loisirs, sports en culture, au niveau des Sports, Culture et Citoyen étaient présentement vacants;

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont présentement en période de renouvellement.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE Madame Ghislaine Imbeault soit nommée pour siéger au poste Culture, que Madame Marie-Pier Lemelin soit nommée pour siéger aux Sports et que Madame Lyne Fortin soit nommée pour siéger au poste Citoyen.

QUE Madame Alexia Bergeron renouvelle son mandat au poste Bénévole et Madame Christine Jobin au poste Tourisme.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2024-73

AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE
AVEC LA RÉGIE GEANT - REMPLACEMENT DE
LA DURÉE :

CONSIDÉRANT l' "Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets" signée par la Ville de Normandin et approuvée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu d'un avis donné le 23 juin 2021 et publié dans la Gazette officielle du Québec du 10 juillet 2021 (ci-après "Entente 2021"), cette Entente 2021 ayant été l'objet de modifications par les MUNICIPALITÉS :

- en 2022, lesquelles modifications ont été approuvées par la ministre en vertu d'un décret ministériel donné le 5 avril 2023; et
- en 2023, lesquelles modifications ont été approuvées par la ministre en vertu d'un avis donné le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les MUNICIPALITÉS souhaitent modifier à nouveau l'Entente 2021 afin d'en modifier la durée ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil estime opportun de signer l'Entente modifiant l' "Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets" qui lui a été présentée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le maire, M. Jean Morency et le directeur général et greffier, M. Jean-Sébastien Nadeau soient autorisé(e)s à signer l'Entente modifiant l' "Entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GÉANT et l'attribution de nouveaux objets" pour une durée de 15 ans.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-74

APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 6 670 \$
POUR LA RESSOURCE PDCN :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin partage les services d'une ressource avec la Ville de Dolbeau-Mistassini et la MRC Maria-Chapdelaine pour le développement de sa communauté nourricière;

CONSIDÉRANT QU'une subvention permet de couvrir la majeure partie du salaire de cette personne pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'un partage des frais non couvert a été discuté entre les parties prenantes.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE la Ville de Normandin octroi un montant de 6 670 \$ pour compléter le montage financier afin de garantir le salaire sur 3 ans de la ressource.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2024-75

DÉLÉGATION D'AUTORITÉ CITQ :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant officiel de la Ville pour le dossier 211201 à la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de Normandin accepte de nommer Mme Stéphanie Doucet, directrice du Site touristique Chute à l'Ours, pour représenter la corporation/la société Ville de Normandin, propriétaire de l'établissement d'hébergement touristique nommé ci-dessous aux fins de discussion auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (la CITQ) pour tout sujet relatif à l'établissement d'hébergement touristique correspondant au numéro de dossier 211201;

QUE le Conseil reconnaît que la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec la représentante, Mme Stéphanie Doucet, pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-76

APPUI AUX DÉMARCHES DE LA VILLE DE
DOLBEAU-MISTASSINI CONCERNANT LA MISE
SUR PIED D'UNE ÉQUIPE MIXTE
D'INTERVENTION - POLICIERS ET
INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES (ÉMIPIC) :

CONSIDÉRANT QUE, depuis peu, il a été constaté une hausse importante du nombre de personnes en situation d'itinérance sur le territoire de la Ville de Dolbeau-Mistassini, tout particulièrement dans son centre-ville;

CONSIDÉRANT QU'afin de remédier ou de diminuer la pression liée à cette problématique, plusieurs organismes du milieu de Maria-Chapdelaine se sont mobilisés et constitué une Table de concertation des organisations préoccupées par ce phénomène et ont réussi à mettre à la disposition des personnes affligées par l'itinérance une maison appelée " Halte-chaleur ";

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu lié à l'itinérance à Dolbeau-Mistassini ne peut pas être supporté uniquement par le milieu de Maria-Chapdelaine et requiert des ressources spécialisées afin d'intervenir judicieusement auprès de ces personnes qui souffrent plus souvent qu'autrement de problèmes sociaux et de santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a fait l'objet d'une requête auprès des instances gouvernementales au cours des dernières semaines par le conseil de la Ville de Dolbeau-Mistassini (résolution no 24-03-76) afin de soutenir le milieu en cette matière et a également fait l'objet d'une discussion et d'une recommandation de la part du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Maria-Chapdelaine lors de sa dernière réunion tenue le 26 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini est qualifiée de <Pôle urbain> principal au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Maria-Chapdelaine et que ladite Ville est un pôle de services pour les contribuables de tout le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en s'appuyant sur la " Politique nationale de lutte à l'itinérance - Ensemble pour éviter la rue et en sortir>, le gouvernement du Québec a adopté le <Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 - S'allier devant l'itinérance ";

CONSIDÉRANT QUE cette Politique nationale vise à interpeller et à mobiliser tous les acteurs de la société civile concernés par le phénomène de l'itinérance autour de six principes directeurs: le logement, les services de santé et les services sociaux, le revenu,

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle, la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil de la Municipalité de Normandin appuie formellement les démarches de la Ville de Dolbeau-Mistassini et requiert des instances gouvernementales de soutenir le milieu de Maria-Chapdelaine afin de mettre en oeuvre des actions concrètes visant à soutenir les personnes vulnérables et en situation d'itinérance dans le milieu urbain de la Ville de Dolbeau-Mistassini, entre autres et notamment par la mise sur pied d'une Équipe mixte d'intervention - policiers et intervenants communautaires (ÉMIPIC), ces derniers relevant du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean; et,

QUE la présente résolution soit adressée aux intervenants suivants:

- M. Christian Dubé, ministre de la Santé;
- François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie;
- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Nancy Guillemette, députée de la circonscription de Roberval;
- Mme France Guay, présidente du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Marika Bordes, directrice des programmes en santé mentale, dépendances et itinérance;
- M. Gilles Dufour, maire de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay et président du Comité de sécurité publique de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Capitaine Patrick Paquet, directeur du Centre de services aux MRC de Roberval de la Sureté du Québec;
- Lieutenant Dany Champagne, responsable de l'ÉMIPIC du Centre de services aux MRC de Roberval de la Sureté du Québec; et,
- Sergent Serge Paradis, responsable du poste de la MRC de Maria-Chapdelaine de la Sureté du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-77

EMBAUCHES :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois saisonniers réguliers et étudiants à la Ville de Normandin pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre de personnel saisonnier régulier et étudiant à la Ville de Normandin, aux dates de début d'emploi mentionné ci-bas et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

NOM	POSTE	DÉBUT
Rose Saint-Gelais Lamontagne	Sauveteuse - Étudiante - Site touristique Chute à l'Ours	2024-06-17

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Réjean Bouchard	Gardien de nuit - Site touristique Chute à l'Ours	2024-06-17
Alicia Bonneau	Préposée à l'accueil - Étudiante - Site touristique Chute à l'Ours	2024-06-14
Marc Maltais-Painchaud	Sauveteur - Étudiant - Site touristique Chute à l'Ours	2024-06-17
Angélique Imbeault	Sauveteuse - Étudiante - Site touristique Chute à l'Ours	2024-06-17
Cassandra Villeneuve	Préposée à l'entretien des parcs et espaces verts - Site touristique Chute à l'Ours	2024-06-03
Tristan Adam	Préposé à l'accueil - Site touristique Chute à l'Ours	2024-06-17
Marie-Laurence Gilbert	Accompagnatrice spécialisée pour le camp de jour - Étudiante	2024-06-17
Jade Lachance	Accompagnatrice spécialisée pour le camp de jour - Étudiante	2024-06-17
Janie Fortin	Préposée à l'accueil - Étudiante	2024-06-14
Anne-Marie Cayer	Préposée à l'accueil - Étudiante	2024-06-14
Saadi Y. Tessa	Préposé aux restaurants	2024-06-17
Sara-Jeanne Hébert	Préposée à l'entretien ménager - Site touristique Chute à l'Ours	2024-05-21
Léonie Déraps	Animatrice - Étudiante - Site touristique Chute à l'Ours	2024-06-21
Sara-Jade Painchaud	Animatrice de camp de jour - Étudiante	2024-06-17
Doryane Villeneuve	Animatrice de camp de jour - Étudiante	2024-06-17
Maya Melançon	Animatrice de camp de jour - Étudiante	2024-06-17
Angélique Duchesne	Animatrice de camp de jour - Étudiante	2024-06-17
Carol Delisle	Journalier aux travaux publics	2024-04-15
Rémy Lavoie Champagne	Journalier aux travaux publics	2024-04-15

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE :

Ministère des Affaires municipales: **OBJET:** Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité: Ensemble au service des citoyens

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; **OBJET:** Montants en lien avec la correspondance ci-haut mentionné.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

VARIA :

Aucun varia.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 13 MAI
2024 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-78

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

IL EST PROPOSÉ par

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 53.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier